

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Sani-Pak Toilet Deodorant Concentrate</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Numéro de pièce</b>	SP-97000 series, (Formule : LB-97000M/4)	
<b>Usage recommandé</b>	Utilisation industrielle.	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fournisseur</b>		
<b>Nom de la société</b>	ITW Permatex Canada	
<b>Adresse</b>	2360 Bristol Circle, Ste 101 Oakville, ON Canada L6H 6M5 Canada	
<b>Téléphone</b>	1-800-241-8334	
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	Celeste Industries Corporation	
<b>Adresse</b>	8007 Industrial Park Rd Easton, Maryland 21601 (États-Unis )	
<b>Téléphone</b>	+1-410-822-5775	
<b>E-mail</b>	info@celestecorp.com	
<b>En cas d'urgence</b>	CHEMTREC(24 heures ) À l'intérieur des États-Unis et le Canada 1-800-424-9300 À l'extérieur des États-Unis et le Canada (appel à frais virés accepté ) 1-703-527-3883	
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger	
<b>Mention de danger</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	

Renseignements supplémentaires                      Aucune.

Autres dangers    Aucun(e) connu(e).

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Bronopol		52-51-7	1 - 5
Octylphenoxy polyethoxy ethanol		9036-19-5	1 - 5
HEXYLCINNAMALDÉHYDE		101-86-0	0.5 - 1.5
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one		2682-20-4	0.1 - 1
4-tert-butylcyclohexanol acetate		32210-23-4	0.1 - 1
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazole-3-one		26172-55-4	0.1 - 1
C8-10 Alkyl alcohol ethoxylate (4EO), Ester de phosphate		68130-47-2	0.1 - 1
Citral		5392-40-5	0.1 - 1
TERPÈNES D'ORANGE		68647-72-3	0.1 - 1
Tétraméthylacétyloctahydronaphtalènes		54464-57-2	0.1 - 1
Autres composant sous les niveaux à déclarer			88.78

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact de ce produit avec les yeux. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Citral (CAS 5392-40-5)	TWA	5 ppm	Fraction et vapeur inhalables.

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Citral (CAS 5392-40-5)	TWA	5 ppm	Fraction et vapeur inhalables.

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Citral (CAS 5392-40-5)	TWA	5 ppm	Fraction et vapeur inhalables.

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Directives au sujet de l'exposition

#### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Citral (CAS 5392-40-5) Peut être absorbé par la peau.

#### Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Citral (CAS 5392-40-5) Danger d'absorption cutanée

#### Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Citral (CAS 5392-40-5) Peut être absorbé par la peau.

#### États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Citral (CAS 5392-40-5) Danger d'absorption cutanée

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

### Protection de la peau

**Protection des mains** Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

### Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

## Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

**État physique** Liquide.

**Forme** Liquide.

**Couleur** Bleu

**Odeur** Plaisante.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** 4 - 6

**Point de fusion et point de congélation**  $\leq 0 \text{ }^\circ\text{C}$  ( $\leq 32 \text{ }^\circ\text{F}$ )

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition**  $100 \text{ }^\circ\text{C}$  ( $212 \text{ }^\circ\text{F}$ ) estimation

**Point d'éclair**  $> 93.0 \text{ }^\circ\text{C}$  ( $> 199.4 \text{ }^\circ\text{F}$ )

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Ininflammable.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non inflammable.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non inflammable.

**Tension de vapeur** La propriété chimique n'a pas été mesurée.

**Densité de vapeur** La propriété chimique n'a pas été mesurée.

**Densité relative**  $\geq 1 \text{ g/cm}^3$

### Solubilité

**Solubilité (eau)** Soluble dans l'eau.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Sans objet.

**Température d'auto-inflammation** Sans objet.

**Température de décomposition** Sans objet.

**Viscosité** Non disponible.

### Autres informations

**Propriétés explosives** Non explosif.

**Viscosité cinématique** La propriété chimique n'a pas été mesurée.

**Propriétés comburantes** Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.

<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Contact avec la peau</b>	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Sani-Pak Toilet Deodorant Concentrate		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
ATEmix		25000 mg/kg
<b>Orale</b>		
ATEmix		6300 mg/kg
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
4-tert-butylcyclohexanol acetate (CAS 32210-23-4)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	3400 mg/kg
Bronopol (CAS 52-51-7)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	1600 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	-	> 5 mg/l, 6 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	310 mg/kg
Citral (CAS 5392-40-5)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	2300 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5000 mg/kg
HEXYLCINNAMALDÉHYDE (CAS 101-86-0)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	3100 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### ACGIH - Sensibilisation

Citral, Fraction et vapeur inhalables. (CAS 5392-40-5) Sensibilisation cutanée

### Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Sensibilisation cutanée

Citral (CAS 5392-40-5) Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Cancérogénicité** Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Carcinogènes selon l'ACGIH

Citral (CAS 5392-40-5) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Citral (CAS 5392-40-5) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Octylphenoxy polyethoxy ethanol (CAS 9036-19-5)

### Aquatique

*Aiguë*

Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	7.2 mg/l, 96 heures
---------	------	--	---------------------

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

### Potentiel de bioaccumulation

#### Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau

Citral 3.45

**Mobilité dans le sol** Non déterminé(e).

**Autres effets nocifs** Aucun(e) connu(e).

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

Numéro ONU UN3082

**Désignation officielle de transport de l'ONU** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bronopol, Octylphenoxy polyethoxy ethanol)

**Classe de danger relative au transport**

**Classe** 9  
**Danger subsidiaire** -  
**Groupe d'emballage** III  
**Dangers environnementaux** E3  
**Précautions spéciales pour l'utilisateur** Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

**IATA**

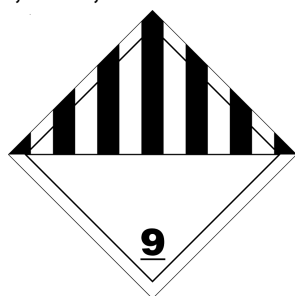
**UN number** UN3082  
**UN proper shipping name** Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (2-BROMO-2-NITRO-1,3-PROPANEDIOL, Octylphenoxy polyethoxy ethanol)  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 9  
**Subsidiary risk** -  
**Packing group** III  
**Environmental hazards** Yes.  
**ERG Code** 9L  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.  
**Other information**  
**Passenger and cargo aircraft** Allowed with restrictions.  
**Cargo aircraft only** Allowed with restrictions.

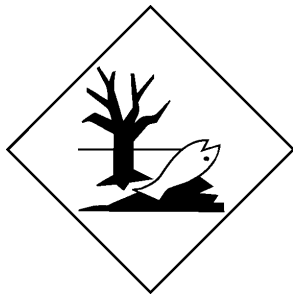
**IMDG**

**UN number** UN3082  
**UN proper shipping name** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2-BROMO-2-NITRO-1,3-PROPANEDIOL, Octylphenoxy polyethoxy ethanol), MARINE POLLUTANT  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 9  
**Subsidiary risk** -  
**Packing group** III  
**Environmental hazards**  
**Marine pollutant** Yes  
**EmS** F-A, S-F  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Ce produit est un liquide et son transport en vrac est couvert par la Convention MARPOL 73/78, Annexe II. Ce produit est inscrit dans le recueil IBC.  
Nom d'expédition pour cargaisons en vrac : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, Liquide , N.O.S. (2-BROMO-2-NITRO-1,3-PROPANEDIOL, Octylphenol polyethoxyethanol)  
Type de vaisseau : 1  
Catégorie de pollution : X  
Catégorie IMSBC : 9

**IATA; IMDG; TMD**





## Informations générales

Polluant marin réglementé par l'IMDG.

## 15. Informations sur la réglementation

## Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

## Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

## Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

## Gaz à effet de serre

Non inscrit.

## Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

## Règlements internationaux

## Convention de Stockholm

Sans objet.

## Convention de Rotterdam

Sans objet.

## Protocole de Kyoto

Sans objet.

## Protocole de Montréal

Sans objet.

## Convention de Bâle

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.



## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	10-Mai-2022
<b>Date de la révision</b>	16-Décembre-2022
<b>Version n°</b>	02
<b>Références</b>	Base de données des substances enregistrées de l'ECHA
<b>Avis de non-responsabilité</b>	À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Celeste Industries ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.